

Suite de la page 1 >>>

Ensuite, l'attitude nouvelle de Xavier Darcos, depuis qu'il est devenu ministre. Comme François Bayrou, Xavier Darcos est professeur agrégé de Lettres ; et comme François Bayrou, il a écrit des livres plutôt bons sur les problèmes de l'Éducation nationale ; comme François Bayrou, Xavier Darcos est en train de montrer qu'on peut avoir des convictions sur un plan personnel, et faire exactement l'inverse en tant que ministre. Or c'est exactement ce que les Français ne veulent pas, ne veulent plus.

Enfin, les décisions de son ministre de l'Éducation. Que Xavier Darcos ait dénoncé devant les syndicats l'action de son prédécesseur contre la méthode globale, ressemble fort à une trahison. Qu'il ait supprimé le décret Robien, qui prévoyait que les professeurs effectuent toutes les heures supplémentaires pour lesquelles ils sont payés, est une insulte à tous les principes de bonne gestion et de responsabilité budgétaire qu'il se doit de suivre, vu la situation financière dramatique de l'État.

DES CADEAUX SANS CONTREPARTIE

Personne ne peut comprendre qu'il ait aussi promptement supprimé une des principales conquêtes du gouvernement précédent : l'apprentissage d'un métier dès 14 ans. Et sa décision de maintenir 45 000 emplois-jeunes dans les écoles, alors que Gilles de Robien avait promis d'en finir avec le personnel redondant, semble indiquer qu'il n'aura pas le courage de toucher à un poil du mammoth.

En cette période troublée, où le vacarme des promesses électorales tous azimuts dissimule mal des

décisions contraires aux intentions déclarées des stars de la politique, une seule chose compte : que les personnes qui ont les idées claires et des convictions gardent le cap, et qu'elles ne réagissent qu'en fonction des actes – et non des déclarations – des hommes au pouvoir.

En particulier, il n'y a aucune bonne raison de croire, aujourd'hui, que Xavier Darcos obtiendra quoi que ce soit en contrepartie des cadeaux qu'il a faits aux syndicats d'enseignants. D'autant plus que ces cadeaux, qui se chiffrent en milliards d'euros, ont été exigés par les syndicats comme « condition préalable à toute reprise du dialogue » avec le ministre.

Peut-on reprocher à Xavier Darcos d'avoir cédé devant les syndicats ? Il est évident que, pour un ministre de l'Éducation, il est bien plus confortable de recevoir les syndicats et de leur offrir sur un plateau d'argent ce qu'ils réclament, que de batailler contre eux.

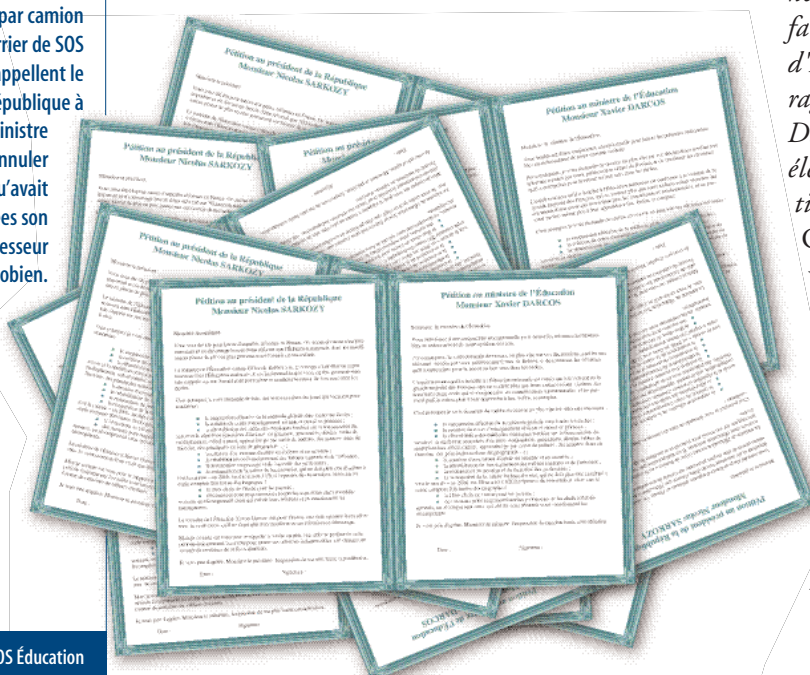
« Si le ministre cède à leurs revendications, il sera qualifié par les syndicats – et dans la presse – d'homme ouvert au dialogue, conscient des problèmes, intelligent, explique Isabelle Hannart, secrétaire générale de SOS Éducation. S'il veut faire passer des réformes, en revanche, il sera décrit comme rigide, autoritaire, méprisant, anti-profs, refusant la négociation. Pourtant, ce sont des expressions toutes faites, qui ne devraient pas impressionner un homme d'État digne de ce nom. Car c'est en se montrant courageux et déterminé face aux syndicats, que Xavier Darcos gagnera le maximum de sympathie chez les électeurs, et qu'il s'assurera un véritable avenir politique. »

Ce message, les membres de SOS Éducation travaillent à le faire passer avec toute la force nécessaire pour en convaincre Xavier Darcos. Et il ne fait aucun doute qu'avec le succès de leur campagne de pétitions « Coup de semonce au nouveau ministre de l'Éducation », ils s'imposent d'entrée de jeu face au ministre comme la force principale qui le poussera à faire des réformes. C'est là tout le sens, et l'importance, du travail de l'association SOS Éducation. ■



Xavier Darcos
Ministre de
l'Éducation
nationale

Les pétitions à Nicolas Sarkozy et à Xavier Darcos affluent par camion au service courrier de SOS Éducation. Elles appellent le président de la République à ne pas laisser le ministre de l'Éducation annuler les réformes qu'avait lancées son prédécesseur Gilles de Robien.



Reçus fiscaux : heureuse surprise pour les donateurs de SOS Éducation



L'administration fiscale a interrompu la procédure visant à retirer à l'association le droit d'émettre des reçus fiscaux en faveur de ses donateurs.

L'association SOS Éducation a annoncé le 20 juin 2007 qu'elle reprenait l'émission de reçus fiscaux en faveur de ses donateurs. Tous les donateurs de l'association sont concernés, en particulier ceux qui lui ont adressé un don depuis mars 2007, et qui n'avaient pas encore obtenu de reçu fiscal pour cette période. C'est une excellente nouvelle pour les personnes qui sont assujetties à l'impôt sur le revenu. En effet, grâce à ce reçu fiscal, elles pourront déduire de leur impôt 2008, 66 % du montant de leurs dons effectués en 2007 au profit de SOS Éducation, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable.

« ABSENCE DE REDRESSEMENT » SUITE AU CONTRÔLE FISCAL

Cette décision intervient à l'issue d'une procédure fiscale qui a commencé à l'association en septembre 2006. À cette époque, l'administration décide de procéder à un contrôle fiscal de SOS Éducation. Les comptes de l'association étant établis par un expert-comptable et certifiés chaque année par un commissaire aux comptes, l'inspectrice des impôts ne relève bien entendu aucune irrégularité, et conclut rapidement à une « absence de redressement ».

Pourtant, la lettre de clôture du contrôle tarde à venir. Et quand elle finit par arriver, au mois de mars 2007, elle est suivie d'une lettre de la Direction générale des Impôts indiquant que, bien que l'association soit gérée de façon désintéressée et pour une cause d'intérêt général, elle ne peut prétendre émettre des reçus fiscaux en faveur de ses donateurs.

UNE DÉCISION CONTRADICTOIRE

Cette décision est d'autant plus surprenante qu'elle contredit un courrier de la même administration, datant du 30 mai 2002, qui autorisait expressément l'association à émettre des reçus fiscaux.

Elle est d'ailleurs rédigée d'une curieuse manière, et fait appel à des arguments fort peu juridiques, et très éloignés des textes de loi figurant dans le Code général des Impôts à l'article 200 qui définit les conditions

qu'une association doit respecter pour pouvoir émettre des reçus fiscaux.

SOS Éducation réagit donc de deux manières : elle conteste cette décision de l'administration par un courrier argumenté préparé avec l'aide d'avocats fiscalistes spécialisés et elle organise une grande campagne avec tous ses membres, visant à mettre cette affaire sur la place publique afin que les médias, les associations et tous les responsables politiques soient alertés.

STRATÉGIE EFFICACE

Il semble que cette stratégie se révèle efficace. En effet, la Direction générale des Impôts n'a, à ce jour, pas répondu à la lettre de contestation envoyée par SOS Éducation. Et tant que l'administration ne répond pas, l'association peut continuer à émettre des reçus fiscaux en toute légalité.

La décision de l'administration ne pouvant pas avoir d'effet rétroactif, elle ne s'appliquera, si elle est prise un jour, que pour les dons qui seront adressés à l'association postérieurement à sa décision.

C'est une heureuse évolution de l'affaire pour tous les membres de SOS Éducation. D'autant plus que toutes les autres procédures déclenchées par l'administration – URSSAF, CNIL, AGESEA, ... - se sont closes également sans qu'aucune irrégularité dans la gestion de l'association n'ait été relevée. L'URSSAF a même été contrainte à rembourser à l'association un trop-perçu de... 54 euros ! ■

INFORMATION

Un dossier d'explication complet sur cette affaire est disponible gratuitement pour tous les donateurs de SOS Éducation.

Il leur suffit d'adresser leur demande par courrier au siège de l'association :

8, rue Jean-Marie Jégo, 75013 Paris

Ou par téléphone au **01 45 81 22 67**

Ce dossier est également disponible sur le site

Internet : www.soseducation.com

L'absence de réponse de l'administration fiscale aux courriers de SOS Éducation permet à l'association de reprendre en toute légalité l'émission de reçus fiscaux en faveur de ses donateurs. Ceux-ci récupéreront donc en réduction d'impôt sur le revenu, 66 % du montant de tous leurs dons faits jusqu'à présent à l'association.

Renouvellement de l'Assemblée nationale

Quels seront les relais pour les membres de SOS Éducation ?



Jacques Masdeu-Arus



Didier Quentin



Jean-Louis Léonard



Jean-Pierre Nicolas



Christian Ménard



Marc Bernier



Jean-Marc Lefranc

L'Assemblée nationale a toujours été un lieu d'intervention privilégié pour les membres de SOS Éducation. C'est de là qu'est parti, par exemple, le grand mouvement pour l'abolition de la méthode globale dans les écoles. Tout avait commencé en novembre 2005, quand le député Alain Gest, sollicité par SOS Éducation, demanda au ministre de l'Éducation Gilles de Robien, devant tout l'hémicycle, de mettre un terme aux ravages de cette méthode dans les écoles. C'est pourquoi l'association SOS Éducation s'est fortement investie dans la campagne pour les élections législatives, travaillant auprès des candidats pour les sensibiliser aux problèmes de l'École, et pesant de tout son poids en faveur de ceux qui se sont engagés à soutenir son programme une fois élus. Voici le bilan de son action.

BILAN

L'association a contacté six cents candidats ayant des chances sérieuses d'être élus, pour leur demander de s'engager sur l'honneur, par écrit, à oeuvrer, s'ils étaient élus, en faveur de :

- la restauration, dans les écoles primaires, de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul selon les méthodes traditionnelles ;
- la création de cours de morale et de civisme dans les écoles ;
- la mise en place de règles de conduite strictes, interdisant tout manque de respect, tout acte de violence dans les écoles ;
- la création d'un examen d'entrée en sixième, en seconde et à l'Université ;
- la revalorisation de l'enseignement des métiers manuels, qui devraient être proposés dès le collège ;
- l'attribution de récompenses aux enseignants qui travaillent et qui font progresser leurs élèves, et de sanctions aux enseignants incompetents ;
- la suppression des subventions publiques et des mises à disposition gratuites de professeurs aux syndicats d'enseignants et à leurs associations satellites.

Ayant reçu un grand nombre de réponses positives, l'association a décidé de ne s'engager sur le terrain qu'en faveur des candidats favorables à l'intégralité de son programme de réformes. En effet, beaucoup de candidats, tout en se déclarant favorables à la plupart des propositions, ont préféré s'abstenir au sujet des subventions aux syndicats. Or, il ne fait aucun doute qu'un homme politique qui prétendrait réformer le système scolaire sans s'attaquer, au préalable, aux syndicats d'enseignants et aux pouvoirs dont ils se sont emparés, ne peut pas être pris au sérieux.

SEIZE CANDIDATS DIGNES D'ÊTRE SOUTENUS

Au total, après avoir enlevé tous les signataires qui ont introduit des restrictions à leur Engagement sur l'Honneur, l'association a identifié seize candidats dignes d'être soutenus. Dans chaque circonscription électorale, l'association a contacté tous ses membres actifs et sympathisants (320 personnes par circonscription en moyenne), pour leur demander de faire connaître dans leur entourage l'engagement de ce candidat en faveur du programme de réformes pour l'école de SOS Éducation. Le système s'est révélé très efficace puisque sept d'entre eux ont été élus (*cf. tableau ci-dessous*).

Nom	Circ.	Département
Christian Ménard	6 ^e	Finistère
Jean-Pierre Nicolas	2 ^e	Eure
Jean-Marc Lefranc	5 ^e	Calvados
Marc Bernier	2 ^e	Mayenne
Didier Quentin	5 ^e	Charente-Maritime
Jean-Louis Léonard	2 ^e	Charente-Maritime
Jacques Masdeu-Arus	12 ^e	Yvelines

Ces sept députés constituent donc un solide noyau dur à l'Assemblée nationale, sur lequel SOS Éducation va pouvoir s'appuyer pour promouvoir de nouvelles réformes du système scolaire.

AUTRES DÉPUTÉS SYMPATHISANTS

On mentionnera toutefois les noms de certains députés élus qui se sont engagés sur l'honneur à mener six des sept réformes du programme de SOS Éducation. S'ils ne peuvent être considérés comme faisant partie du noyau dur des relais de l'association à l'Assemblée nationale, on pourra tout de même s'appuyer sur eux de façon ponctuelle. On retiendra les noms de treize d'entre eux (cf. tableau ci-dessous).

Nom	Circ.	Département
Damien Meslot	1 ^{ère}	Territoire-de-Belfort
Michel Raison	3 ^e	Haute-Saône
Michel Lejeune	12 ^e	Seine-Maritime
François Grosdidier	1 ^{ère}	Moselle
Yves Nicolin	5 ^e	Loire
André Flajolet	9 ^e	Pas-de-Calais
Marcel Bonnot	3 ^e	Doubs
Dominique Dord	1 ^{ère}	Savoie
André Wojciechowski	7 ^e	Moselle
Claude Bodin	4 ^e	Val-d'Oise
Geneviève Levy	1 ^{ère}	Var
Franck Reynier	2 ^e	Drôme
Jean-Marc Roubaud	3 ^e	Gard

D'autres encore ont affirmé par écrit être en accord avec la conception de l'enseignement de SOS Éducation, et ont promis de signer des propositions de loi et des amendements aux textes qu'ils seront appelés à voter concernant l'éducation, de façon à les rendre plus conformes à la vision des membres de SOS Éducation.

UN CLIMAT FAVORABLE

« Cette nouvelle législature s'annonce relativement favorable à SOS Éducation, analyse Isabelle Hannart, secrétaire générale de l'association. Les prochains mois en particulier auront une importance cruciale pour notre combat. Nous allons suivre chaque dossier concernant l'école d'heure en heure, et

intervenir massivement chaque fois que nous aurons l'occasion de faire une différence. C'est comme cela que nous réussirons à restaurer pour nos enfants et petits-enfants une éducation digne de ce nom. » Elle appelle donc les membres de SOS Éducation à rester le plus réactif possible, et à participer sans perdre de temps à toutes les campagnes qui seront organisées par l'association dans les semaines à venir. ■

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné Christian Ménard, candidat(e) aux élections législatives de 2007 dans la 2^e circonscription du département du Finistère, déclare solennellement :

Si je suis élu(e) député(e) à l'Assemblée nationale, j'interviendrai, avec tous les moyens parlementaires existants, en faveur de :

- 1) la restauration, dans les écoles primaires, de l'apprentissage de la lecture, de l'écrire et du calcul selon les méthodes traditionnelles ;
 oui non
- 2) la création de cours de civisme et de morale dans les écoles ;
 oui non
- 3) la mise en place de règles de conduite strictes, en interdisant tout manque de respect, tout acte de violence dans les établissements scolaires ;
 oui non
- 4) la création d'un examen d'entrée en sixième, en seconde et à l'Université ;
 oui non
- 5) la revalorisation de l'enseignement des matières, qui sera proposé dès le collège ;
 oui non
- 6) l'attribution de récompenses aux enseignants qui travaillent et qui font progresser leurs élèves, et de sanctions aux enseignants incompétents ;
 oui non
- 7) la suppression des subventions publiques et des mises à disposition gratuites de professeurs aux syndicats d'enseignants et à leurs associations satellites, afin que leur pouvoir corresponde à leur représentativité réelle.
 oui non

Date : 30/5/07 Signature du candidat : 

Engagement sur l'Honneur à retourner à
SOS Éducation, 8 rue Jean-Marie Jégo - 75013 Paris
ou par fax au 01 45 89 67 17

Pour Christian Ménard, député du Finistère, qui a signé son Engagement sur l'Honneur, le fait d'avoir pu compter sur le soutien des membres de SOS Éducation a sans doute significativement la différence entre la victoire et la défaite, puisqu'il n'a gagné qu'avec quelques dizaines de voix de plus.

PROCÈS NATHAN ET BORDAS

Suite à la campagne pour le « Retrait immédiat des cinq pires livres de classe » organisée en novembre et

décembre 2005 par SOS Éducation, l'association est poursuivie en justice par les éditeurs Nathan et Bordas.

bre du Tribunal correctionnel de Paris.

La date de l'audience pour l'accusation de faux et usage de faux n'a pas encore été fixée, le dossier ayant seulement été transmis au parquet. SOS Éducation fait toute confiance à la Justice pour éclaircir cette affaire et faire reconnaître son innocence. L'association continuera toutes ses actions en faveur de meilleurs manuels scolaires dans les écoles et ce, quelles que soient les tentatives d'intimidation. ■

Elle a été mise en examen dans le cadre de cette affaire pour les délits de diffamation, de faux et usage de faux. Le procès en diffamation sera jugé le 27 novembre 2007 par la 17^e cham-



SOS Éducation accentue sa présence dans les médias

Les caméras de télévision sont de plus en plus fréquentes au siège de l'association SOS Éducation. Ici, Vincent Laarman, porte-parole, explique le point de vue des membres de l'association sur la carte scolaire.



Le quotidien *Le Monde* a publié une tribune de SOS Éducation le 29 mars 2007, dans le cadre de la campagne présidentielle. Le porte-parole de SOS Éducation Vincent Laarman a présenté le point de vue de l'association sur les syndicats d'enseignants face à Monique Vuillat, ex-secrétaire générale du syndicat d'enseignants SNES et co-secrétaire générale de la FSU. SOS Éducation a été citée dans le mensuel *Enjeux Les Echos* de mars 2007 et dans le quotidien *La Croix* du 24 avril 2007, au sujet d'un projet de réforme de l'école, et d'un examen d'entrée en sixième. Elle l'a également été dans l'hebdomadaire *Marianne* (9 au 18 mai 2007) à propos de l'apprentissage de la lecture. Des membres de l'association ont été interviewés par *Le Monde* le 7 mai 2007, et l'association a encore été mentionnée par ce journal le 21 mai. Vincent Laarman était invité comme témoin par Stéphane Bern sur *France 2* mercredi 6 juin dans son émission L'Arène de France. L'*Agence France-Presse* (AFP) a publié une dépêche le 7 juin sur le fait que

SOS Éducation contestait la création d'une « prime à la nullité » par le ministre Xavier Darcos dans le cadre de la réforme de la carte scolaire. Sur le même sujet, l'association a été interrogée par *Radio-France Outre-mer* le 12 juin 2007. SOS Éducation a été présente dans de nombreux autres médias à diffusion plus restreinte : le mensuel *La Classe* (mai 2007), l'hebdomadaire *Livres Hebdo* (4 mai 2007), *Golias Magazine* (avril 2007), *La classe maternelle* (mai 2007), *Reconquête* (mars 2007), *La famille et l'école* (avril 2007), *Fenêtre sur cours*, *Presse-Océan*, *le Choc du mois* (juin 2007), *Monde et Vie*, *Radio-Courtoisie* (juin 2007), l'*Agence éducation-formation*...

EFFET DÉMULTIPLICATEUR

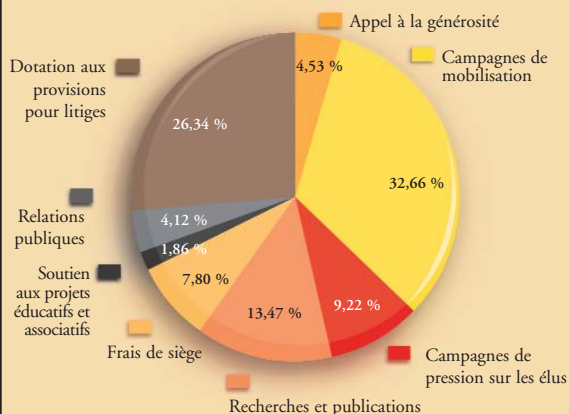
Le but de SOS Éducation étant de créer en France un immense mouvement d'opinion favorable à une réforme de fond du système scolaire, les grands médias sont pour elle un point de passage obligé. L'arme est bien sûr à double tranchant, puisque, comme dans toutes les professions, il existe parmi les journalistes des personnes moins honnêtes que d'autres, qui diffusent des nouvelles parfois biaisées. Mais dans leur très grande majorité, les journalistes sont extrêmement professionnels et font un excellent travail d'information du public. « L'accroissement de la couverture médiatique des actions de SOS Éducation est un phénomène dont tous les membres de l'association peuvent se réjouir, commente Vincent Laarman, porte-parole de l'association. Cela démultiplie l'effet des campagnes que nous organisons ». ■



Qu'est devenu votre don en 2006 ?

L'exceptionnel enthousiasme et la générosité des membres de SOS Éducation ne se sont pas démentis en 2006. Au contraire, le budget qu'ils ont réuni a atteint 2,7 millions d'euros, signe de leur dynamisme qui fait aujourd'hui trembler le petit monde des syndicats et des associations « péda-

gogiques » de l'Éducation nationale. Un grand merci à tous les donateurs de l'association qui ont permis non seulement à l'association de financer tous ses projets et ses actions, mais encore de constituer une importante réserve financière visant à mener les batailles juridico-administratives qui l'attendent !



Poste	Montant €	%
Appel à la générosité	129 111,79	4,53
Campagnes de mobilisation	930 096,18	32,66
Campagnes de pression sur les élus	262 508,04	9,22
Recherches et publications	383 470,12	13,47
Frais de siège	222 174,99	7,80
Soutien aux projets éducatifs et associatifs	53 000,00	1,86
Relations publiques	116 909,62	4,12
Dotation aux provisions pour litiges	750 000,00	26,34
Total	2 847 715,43	100,00

Vous l'avez sur le cœur

PRINCIPES RIGoureux

Je suis issue d'une famille modeste où l'on nous a inculqué des principes rigoureux de morale et de respect des autres. À l'école communale, la maîtresse avait les classes du cours préparatoire au cours moyen. On ne parlait alors pas de classe surchargée. Il n'y avait ni chahut, ni impolitesse, ni injures. Pourquoi ? Parce que les enseignants travaillaient en collaboration avec les parents, ceux-ci étant les grands responsables de l'éducation. Il faut que nos jeunes générations sachent se prendre en main et s'investir. Bon courage dans votre entreprise de remise à niveau.

J. Rochet - 59800 Lille

MÉTHODE POUR NE PLUS SAVOIR COMPTER

J'ai appris aujourd'hui qu'une nouvelle méthode de calcul vient de naître. Stupéfaction et colère ! Il paraît que jusqu'à présent, on ne savait pas enseigner le calcul. Comme ils ont inventé la méthode globale pour la lecture (qui fait que ni les enfants ni les adultes ne savent plus lire), ils inventent un apprentissage du calcul pour que nos enfants ne sachent plus compter. J'admire votre courage à vous tous, équipe de SOS Éducation et vous remercie de ce que vous faites. Continuez !

S. Agisson - 66740 Laroque-des-Alberes

LA MÉTHODE GLOBALE

Je ne nie pas que l'on puisse apprendre à lire avec la méthode globale. Pour quelques enfants, elle n'a pas posé de problème, mais il ne s'agissait généralement pas des plus défavorisés. Il serait bien plus équitable d'utiliser une méthode qui soit à la portée de tous et qui ait déjà fait ses preuves. Depuis des années, on dit que trop d'enfants arrivent en 6^e sans savoir lire. Et pourtant, aucun ministre ne cherche de solution à ce grave problème.

M. Tramoni - 13011 Marseille

VIOLENCES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Je voulais signaler mon indignation face à la violence à l'école. Des enfants d'à peine 8 ans se font racketter, violenter et menacer avec des couteaux... Les agresseurs ne sont pas inquiétés « faute de preuves » et ce sont aux victimes (traumatisées) de quitter l'établissement. C'est le monde à l'envers...

G. Gaborit - 93100 Montreuil

NOUVELLE MÉTHODE

Je suis consternée par une information entendue au journal télévisé. Une technique d'apprentissage du vocabulaire passant par l'écrit est mise en place à partir de la moyenne section de maternelle : lettres mobiles à manipuler. Outre le très jeune âge de ces enfants, on ne parle pas du son des lettres, mais on utilise leur nom. On patauge en pleine folie ! Et ces journalistes que toutes les nouveautés, même les plus sottes, rendent tout frétilants, se régalaient à montrer les dernières inepties de l'Éducation nationale, sans aucun esprit critique. Même si la méthode syllabique était enfin correctement appliquée en CP, je crains que ces petits cerveaux soient déjà embrouillés par cet apprentissage de maternelle.

A. Braure - Par courriel

J'ENVIE MES PLUS ANCIENS COLLÈGUES

Sachez que je partage l'intégralité de vos préoccupations en ce qui concerne l'éducation de nos jeunes. Enseignant les mathématiques dans un lycée, je suis « aux premières loges » pour constater l'inquiétante dégradation du niveau général des élèves. Je déplore que trop de personnes, même dans l'Éducation nationale, ne partagent pas encore notre diagnostic. Âgé de 33 ans, j'ai été lycéen à un moment où l'enseignement se dégradait déjà et j'avoue qu'il m'arrive parfois « d'envier » mes plus anciens collègues qui, eux, ont eu la possibilité de dispenser un enseignement de qualité, cohérent, à des élèves capables de le recevoir et même de l'apprécier.

M. Frère - 70000 Vesoul

DEMANDE DE DON

Je ne puis qu'approuver le mouvement de SOS Éducation pour le sauvetage de l'école française et j'y ai adhéré avec enthousiasme. Mais j'en suis venue à m'étonner de ce que chacun de vos courriers soit accompagné d'un appel financier.

M. Morisset - 33000 Bordeaux

Réponse de SOS Education : Souhaitant demeurer pleinement indépendante, SOS Éducation ne demande et ne reçoit aucune subvention de l'État. Aussi le soutien de ses membres est-il son seul apport financier. Chacun donne dans la mesure de ses possibilités et bien que ces demandes soient régulières, chaque personne est libre d'en tenir compte ou non selon les campagnes qui lui tiennent le plus à cœur.

> La Lettre de SOS Éducation

ÉDITEUR : SOS ÉDUCATION
ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901, J.O. DU 15 DÉCEMBRE 2001
8 RUE JEAN-MARIE JÉGO - 75013 PARIS
TÉL : 01 45 81 22 67 - FAX : 01 45 89 67 17
SITE : WWW.SOSEUCATION.COM

Trimestriel d'information sur l'école

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN HÉAULME
ABONNEMENT : 1 AN - 4 NUMÉROS - 4 €
E-MAIL : CONTACT@SOSEUCATION.COM
IMPRIMEUR : MÂCON IMPRIMERIE - 22 RUE DU 134^e R.I. - 71020 MACON CEDEX 9

TÉMOIGNEZ

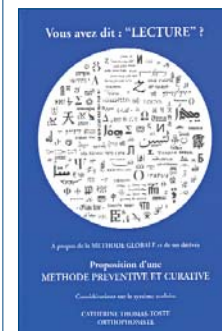


Si vous avez rencontré des problèmes concernant l'école de vos enfants, la carte scolaire, les abus des syndicats dans votre établissement, votre témoignage nous intéresse !

Ecrivez-nous à SOS éducation ou par courriel à : contact@soseducation.com

À LIRE

L'orthophoniste C. Toste, propose une méthode de lecture originale, dite phonétique, basée sur la vue, l'articulation et la signification.



Vous avez dit : « lecture » ?
De Catherine Thomas-Toste,
197 pages, 21 €. Disponible par téléphone au : 06 15 79 84 51.

Le chef d'établissement : un poste capital, qui doit être mieux reconnu

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DEVRAIT METTRE FIN AU SYSTÈME ACTUEL QUI NOMME LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT SANS AUCUN CRITÈRE DE COMPÉTENCE

A l'arrivée de Christophe Bessac, nouveau principal, en septembre 2006, le collège Paul-Éluard de Châtillon en banlieue parisienne, était réputé sinistré. Les demandes de dérogation pour échapper à l'établissement affluaient au rectorat. Christophe Bessac récupérait des classes entières d'élèves indisciplinés et une équipe enseignante divisée, démotivée par l'incompétence des chefs d'établissement précédents. Neuf mois plus tard, tout a changé. La fermeté et la bienveillance du nouveau principal ont porté leurs fruits. L'ordre est revenu, ainsi que le sourire aux lèvres

des enseignants et des élèves, soulagés que l'ambiance soit redevenue propice au travail. Le niveau s'est redressé de façon spectaculaire et le nombre de dérogations pour l'autre collège de la ville, le collège Alain-Fournier, a chuté.

L'absentéisme récurrent a disparu. La confiance a été regagnée. Sans un sou de plus, sans embaucher une seule personne supplémentaire, le nouveau directeur a renversé la tendance. Et pourtant, aucun miracle ne s'est produit. Le nouveau chef d'établissement a simplement décidé qu'il ferait appliquer le règlement intérieur. Volontaire, il s'est montré présent et disponible à toute heure, à la grille de l'établissement, dans les couloirs et dans les classes, aux moments clés de l'année scolaire. Il a soutenu les enseignants pour leur permettre d'asseoir leur autorité. Interdiction de courir dans les couloirs, de porter des tenues débraillées, des pantalons laissant apparaître les caleçons, des décolletés provocants. Pas de chewing-gum, pas de balladeur ni de téléphone portable dans l'enceinte du collège. Impunité zéro. Et si nécessaire, il appelait les parents chez eux le soir. Pas de retard ni d'indiscipline sinon, application de sanctions allant de l'heure de colle aux travaux d'intérêt général. Mais pas seulement. Pour encourager les bons résultats scolaires, le principal a offert comme récompense aux

élèves les plus méritants, des places de cinéma en fin de trimestre, et organisé, en fin d'année, un tour en bateau-mouche à Paris. Élèves et professeurs ressentent aujourd'hui un immense soulagement car chacun sait qu'en cas d'incident, il peut compter sur le soutien total du directeur. « *L'exemple du collège Paul-Éluard de Châtillon montre qu'aucune situation n'est jamais désespérée*, note Isabelle Hannart, secrétaire générale de SOS Éducation. *C'est dans les établissements les plus difficiles que la poigne du chef d'établissement fait la plus grande différence.* »

RÉFORME URGENTE

Les membres de SOS Éducation réclament depuis cinq ans que l'Éducation nationale reconnaisse l'importance du rôle du chef d'établissement. Les professeurs comme les élèves ont besoin de cette présence qui soutient, encourage, et veille à ce que les règles soient appliquées. Trop souvent, le poste de chef d'établissement est attribué à des professeurs incompetents, dont on préfère qu'ils n'enseignent plus, ou sur recommandation des syndicats qui récompensent ainsi leurs fidèles militants. Et pourtant, une des réformes les plus urgentes de l'Éducation nationale serait de nommer les chefs d'établissement en fonction de leur compétence à ce poste, avec un système rigoureux d'évaluation et de reconnaissance. Une façon simple et objective de récompenser les chefs d'établissement serait d'accorder aux écoles un financement proportionnel au nombre d'élèves qui s'y inscrivent. Plus le nombre d'élèves croîtrait, plus le chef d'établissement recevrait de subventions. Le collège Paul-Éluard de Châtillon est un joli cas d'école pour le nouveau ministre de l'Éducation Xavier Darcos. Celui-ci a déclaré que, dans le cadre de la réforme de la carte scolaire, il allait augmenter le financement des établissements qui perdent des élèves et geler celui des établissements qui en gagnent. En somme, une prime à la nullité pour « récompenser » les chefs d'établissement dont la gestion est la plus catastrophique, et qui font fuir les élèves. À la décharge du ministre Xavier Darcos, cette idée absurde lui a été imposée par Gérard Aschieri, le président de la FSU, premier syndicat d'enseignants, lors de leur entretien qui a suivi sa nomination. ■



Le collège Paul-Éluard de Châtillon, en banlieue parisienne, est un de ces nombreux collèges à la dérive, qu'un chef d'établissement énergique a su remettre sur les rails en quelques mois. Quand l'Éducation nationale reconnaîtra-t-elle enfin l'importance du rôle du chef d'établissement ?